

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUIN 2026

Délibération n° 2026-06-03

Objet de la Délibération :

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Pays des Ecrins.

Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée

19 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Céline BLANCHET qui donne procuration à Sylvia VIGNE, Marion NICOLAS qui donne procuration à Benjamin SÉMIOND, Loïc RICHARD qui donne procuration à Rémi ROUX, Laurent THOUVENOT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT

15 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ

Soit 19 votants

Date de convocation :

1^{er} JUIN 2026

Secrétaire de séance : Sébastien FERRUS MACHADO

Monsieur le maire précise que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance ayant pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en date du 28 juillet 2026, actant le principe d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de l'intercommunalité ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en date du 1^{er} juillet 2021, actant le principe que la CLECT est créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

Considérant que suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026, il appartient à chaque commune de désigner leurs représentants ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Décident de désigner monsieur Rémi ROUX en tant que représentant titulaire et monsieur Benjamin SEMIOND en tant que représentant suppléant, pour siéger à la CLECT du Pays des Ecrins.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 5 JUIN 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**